



Ville de Mont-Saint-Hilaire

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 29 août 2016
Pour diffusion immédiate

Nouvelle caserne incendie de Mont-Saint-Hilaire Subvention importante du gouvernement du Québec et lancement des travaux

(Mont-Saint-Hilaire) – C’est sur le site de la nouvelle caserne incendie, au 480, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, que le ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT), de la Sécurité publique (MSP) et responsable de la région métropolitaine, monsieur Martin Coiteux, a fait l’annonce d’une subvention de plus de 2,7 millions \$ pour la construction de cette infrastructure essentielle à Mont-Saint-Hilaire. En compagnie du maire, monsieur Yves Corriveau, il a également procédé au lancement officiel des travaux avec la première pelletée de terre.

« Après plus de 20 ans de gestion de problèmes d’une caserne incendie devenue désuète, il était grand temps que la Ville se dote d’un équipement qui répondra aux normes et exigences actuelles ainsi qu’aux besoins futurs. Maintenant, le projet démarre et sera réalisé à l’été 2017! » a déclaré avec enthousiasme le maire Corriveau. « La Ville fait face à des défis majeurs : devoir investir dans des infrastructures importantes tout en planifiant collectivement les prochains développements et donc, avec des nouveaux revenus très limités pour quelques années. La grande nécessité d’une nouvelle caserne s’inscrit dans ce contexte. Aussi, le soutien du gouvernement du Québec à l’implantation de cette infrastructure indispensable est donc particulièrement précieux pour la communauté hilairemontaine. Je tiens à l’en remercier chaleureusement. »

Déjà, en 2013, la Ville avait fait l’acquisition du terrain où étaient alors situés d’anciens bureaux administratifs de la Commission scolaire des Patriotes. Le projet fut ensuite annoncé lors de conférences de presse, de rapports lors de séances publiques du Conseil et, notamment, d’une porte ouverte tenue le 23 mars 2016. Seulement 3 personnes s’étaient ensuite opposées au projet par la signature du registre du règlement d’emprunt. M. Corriveau souligne que « ce projet fait l’objet d’un large consensus au sein de la communauté. »

Un nouveau projet à la hauteur

La Ville a pris soin de bien le planifier. D’abord, le choix du lieu, en 2013, fut fait de manière minutieuse. Il permettra, entre autres, de gagner du temps d’intervention. Ensuite, le Conseil municipal a voulu s’assurer que la nouvelle caserne réponde aux orientations de développement durable ainsi qu’aux besoins actuels et futurs de la Ville en matière de sécurité incendie.

La nouvelle caserne répondra donc à toutes les exigences techniques essentielles, offrira un environnement sécuritaire aux pompiers ainsi qu’un lieu de formation adéquat. Elle servira également de centre des opérations des mesures d’urgence et sera donc résistante aux graves intempéries et aux secousses sismiques.

L'usage d'un mur dit « solaire » servira à aider au chauffage du bâtiment (par réchauffement de l'air). L'usage du bois est privilégié, notamment pour ce qui est de la toiture du garage, de la toiture de la marquise ainsi que pour d'autres éléments architecturaux. Les installations mécaniques seront conçues pour maximiser la récupération de chaleur.

La biorétention sera de mise pour les espaces de stationnement. De même, on veillera à trouver un alignement d'arbres pour éviter au mieux l'effet « îlot de chaleur ». Au cours de la construction, il y aura réutilisation de la biomasse qui sera coupée et récupération de la terre arable en place pour les zones gazonnées.

Coûts

La caserne sera construite au coût de 6,98 M \$. À cela ce sont ajoutés d'autres éléments tels que la préparation du terrain, incluant la démolition de l'ancien bâtiment, les travaux nécessaires au site, tels que voirie-aqueduc-égouts, et les travaux d'aménagements paysagers. Au total, le projet est évalué à un maximum de 8,55 M \$.

La confirmation de la subvention de 2,75 M \$ du Programme infrastructures et municipalités (PIQM) était donc très attendue. Le maire rappelle que « *la Ville travaille à l'obtention d'autres subventions afin de réduire au maximum les coûts pour l'ensemble de la population. Nous visons un emprunt net pour la Ville de 4,71 M \$.* »

La Ville doit cependant emprunter l'ensemble des montants nécessaires avant de recevoir les subventions du gouvernement. C'est pourquoi le règlement d'emprunt s'est élevé à 8,55 M \$.

Prochaines étapes

Le terrain a fait l'objet de préparations importantes. Le compactage du sol étant pratiquement terminé, les travaux pourront maintenant débuter.

L'inauguration du nouveau bâtiment est prévue pour l'été 2017.

- 30 -

Source et informations :
Pierre Tadros, Directeur SCC
p.tadros@villemsh.ca
450 467-2854, poste 2288
514 978-3080